



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 AVRIL 2018

Présents : Mesdames ACCABAT, ACKERMANN, APPERE, BRENAC, LUTZ, SEBILLOTTE, THES, VINCENT

Messieurs BERNARD, COTIGNY, DE SEREVILLE, ENJALRAN, FLAMANT, GOMPERTZ, JAHN, LACHEVRE, NIVARD

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur DUTASTA (pouvoir à M. NIVARD)

Secrétaire de séance : Madame BRENAC

Les projets de délibération étant parvenus quelques heures avant le Conseil Municipal en raison de la charge de travail des services sur le budget notamment, M. Bernard demande qu'ils soient transmis plus tôt la prochaine fois. M. Flamant précise que les délibérations relatives aux budgets sont conformes aux décisions budgétaires décidées la semaine précédente en réunion des élus du Conseil.

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05/03/2018

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

2 – Compte de gestion « Commune » du Receveur pour l'exercice 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10,

Monsieur NIVARD, rapporteur, informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes « commune » relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à Maule et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur NIVARD précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion « commune » avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Adopte le compte de gestion « commune » du receveur pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Voté à l'unanimité (sauf Mme Sébillotte, absente à ce vote)

3 – Compte administratif 2017 de la commune et affectation des résultats

(Arrivée de Mme Sébillotte)

Extrait des délibérations

Le Conseil Municipal

Ayant examiné les comptes de l'exercice 2017 de la Commune, en parfaite concordance avec ceux établis par le Comptable Public,

Le Conseil Municipal, après le départ du Maire de la séance,

1) Approuve et arrête comme suit le compte administratif 2017 de la commune :

Fonctionnement	Total Émis
Dépenses	2 015 417.66
Recettes	2 352 460.31
Solde (R-D)	337 042.65

Investissement	Total Émis
Dépenses	1 136 857.42
Recettes	1 169 741.68
Solde (R-D)	32 884.26

2) Affectation des résultats

Fonctionnement	Total
Résultat de l'exercice 2017	337 042.65
Résultat antérieur 2016	76 840.10
Résultat cumulé	413 882.75

Investissement	Total
Résultat de l'exercice 2017	32 884.26
Résultat antérieur 2016	135 225.46
Résultat cumulé	168 109.72

Restes à réaliser	
Dépenses	385 960.08
Recettes	243 049.00
Total	- 142 911.08

Affectation des résultats	Dépenses	Recettes
001 solde d'exécution Investissement		168 109.72
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés		338 882.75
002 Résultat de fonctionnement reporté		75 000.00

3) Précise que ces écritures figureront au Budget Primitif 2018 de la commune.

Voté à l'unanimité

4 – Budget primitif « Commune » 2018

Le budget est présenté dans les détails et est conforme aux orientations décidées lors de la réunion du 26 mars 2018.

Extrait des délibérations

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de Fonctionnement</i>	2 119 469.82	2 119 469.82
<i>Section d'Investissement</i>	1 615 116.16	1 615 116.16
TOTAL	3 734 585.98	3 734 585.98

Le Conseil Municipal

Vu le débat d'orientation budgétaire du 05 mars 2018,

Vu la commission finances du 17 mars 2018,

Vu le projet de budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;*
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement*

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de Fonctionnement</i>	2 119 469.82	2 119 469.82
<i>Section d'Investissement</i>	1 615 116.16	1 615 116.16
TOTAL	3 734 585.98	3 734 585.98

Voté 16 pour et 2 abstentions (M. Bernard et M. de Sérévillle)

5 – Compte de gestion "énergie photovoltaïque" du receveur pour l'exercice 2017

Extrait des délibérations

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10,

Monsieur NIVARD, rapporteur, informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes «ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE» relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à Maule et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif «ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE» de la commune.

Monsieur NIVARD précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion «ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE» avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Adopte le compte de gestion «ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE» du receveur pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Vote à l'unanimité

6 – Compte administratif « énergie photovoltaïque » 2017 et affectation des résultats

Extrait des délibérations

Ayant examiné les comptes de l'exercice 2017, en parfaite concordance avec ceux établis par le Comptable Public,

Le Conseil Municipal, après le départ du Maire de la séance,

1) Approuve et arrête comme suit le compte administratif « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2017 :

Fonctionnement	Total Émis
Dépenses	5 755.43
Recettes	7 602.92
Solde (R-D)	1 847.49

Investissement	Total Émis
Dépenses	3 219.33
Recettes	21 224.40
Solde (R-D)	18 005.07

2) Affectation des résultats

Fonctionnement	Total
Résultat de l'exercice 2017	1 847.49
Résultat antérieur 2016	0.00
Résultat cumulé	1 847.49

Investissement	Total
Résultat de l'exercice 2017	18 005.07
Résultat antérieur 2016	- 1 309.59
Résultat cumulé	16 695.48

Restes à réaliser	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Total	0.00

Affectation des résultats	Dépenses	Recettes
001 solde d'exécution Investissement		16 695.48
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés		
002 Résultat de fonctionnement reporté		1 847.49

3) Précise que ces écritures figureront au Budget Primitif 2018 « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE ».

Vote à l'unanimité

7 – Approbation du budget primitif « énergie photovoltaïque » 2018

Extrait des délibérations

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2018

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de Fonctionnement</i>	8 301.18	8 301.18
<i>Section d'Investissement</i>	19 758.48	19 758.48
TOTAL	28 059.66	28 059.66

Le Conseil Municipal

Vu le projet de budget primitif « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2018

Après en avoir délibéré,

*APPROUVE le budget primitif « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2018
arrêté comme suit :*

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;*
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement*

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de Fonctionnement</i>	8 301.18	8 301.18
<i>Section d'Investissement</i>	19 758.48	19 758.48
TOTAL	28 059.66	28 059.66

Vote à l'unanimité

8 – Taux des taxes communales

Extrait des délibérations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de faire face à la baisse constante des dotations de l'Etat supportée depuis 2014,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population,

Après analyse des différents documents budgétaires 2017 et 2018, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux des trois taxes communales de 1% par rapport à 2017, soit :

TAXE	TAUX D'IMPOSITION 2017	TAUX D'IMPOSITION 2018
<i>Taxe d'habitation</i>	17.63%	17.81%
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	12.00%	12.12%
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	74.46%	75.20%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 :

D'augmenter les taux des trois taxes communales de 1% par rapport à 2017, soit :

TAXE	TAUX D'IMPOSITION 2017	TAUX D'IMPOSITION 2018
Taxe d'habitation	17.63%	17.81%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12.00%	12.12%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74.46%	75.20%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2018, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1.24%.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

Vote 16 pour et 2 abstentions (M. Bernard et M. de Séréville)

A la suite du débat de la semaine passée a été convenue une augmentation de 1% afin d'éviter à la commune de trop s'appauvrir. Cette hausse interviendra en parallèle d'une baisse de la taxe ordures ménagères de 4%. Au niveau national, les bases ont été revalorisées de 1.4%.

9 – Approbation de la modification des statuts de la CC Gally MauldreExtrait des délibérations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-20 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes définis par arrêté préfectoral ;

CONSIDERANT que par délibération du 4 avril 2018, le Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre va modifier ses statuts afin d'intégrer dans ses compétences, la prise en charge des cotisations aux associations œuvrant en matière d'emploi dans le territoire intercommunal, en lieu et place des communes membres ;

CONSIDERANT qu'à la date de la présente délibération trois associations sont concernées : ACE, Arcade Emploi et GeM Emploi ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de se prononcer favorablement sur cette modification statutaire ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Denis FLAMANT ;

Après en avoir délibéré,

1/ APPROUVE la modification des statuts annexée à la présente délibération, telle que présentée au Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre le 4 avril 2018 ;

2/ DIT que la présente délibération exécutoire sera notifiée à M le Président de la CC Gally Mauldre, afin qu'il puisse solliciter de M le Préfet l'arrêté entérinant la modification des statuts.

Vote à l'unanimité

10 – Tarifs cantine scolaire, étude surveillée, garderie matin et soirExtrait des délibérations

Vu le contrat de fourniture et service de repas passé avec la société « ELIOR » en date du 1^{er} août 2017,

Vu la délibération n°31/2017 du Conseil municipal du 03 avril 2017, relative à la fixation des tarifs de la cantine scolaire,

Vu la délibération n° 39/2017 du Conseil municipal du 15 mai 2017, relative à la fixation des tarifs de l'étude surveillée et du centre de loisirs périscolaire pour l'année 2017/2018.

Le Conseil municipal,

DECIDE l'augmentation des tarifs des repas facturés aux familles, les portant aux montants suivants :

- Le repas journalier passe de 4,66 € à 4,72 €
- Le repas occasionnel passe de 6,01 € à 6,09 €
- Le repas des non-Chavenaysiens passe de 7,46 € à 7,55 €
- Étude Surveillée : passe de 5,06 € à 5,12 €
- Garderie matin et soir (tableau ci-dessous)

TARIFS 2018-2019	Quotient Familial = Revenu fiscal de référence/nombre de part (*)			
	Q < 6587 €	6587 € < Q < 10916 €	Q > 10916€	
	Chavenay CC Gally- Mauldre	Chavenay CC Gally-Mauldre	Chavenay CC Gally- Mauldre	extérieur
• 1er enfant	2,32 €	3,14 €	3,47 €	4,20 €
• à partir du 2ème enfant	1,88 €	2,49 €	2,87 €	4,20 €

Soit une hausse de 1.20% (arrondi au centime supérieur).

DIT que ces tarifs seront applicables à partir du 1er septembre 2018.

Vote à l'unanimité

11 – Modification de la charte d'utilisation de l'espace de travail partagé

Extrait des délibérations

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la délibération n° 63/2017 en date du 18 décembre 2017, relative à la mise à disposition des locaux de la ferme Brillon pour un espace de travail partagé avec approbation de sa charte d'utilisation,

Considérant la nécessité de compléter ladite charte,

Le conseil municipal,

- APPROUVE les modifications de la charte d'utilisation de l'espace de travail partagé ci-annexée.
- AUTORISE dorénavant le Maire à apporter toutes modifications mineures ou d'ordre technique à la présente charte, y compris la désignation d'un nouveau coordonnateur si nécessaire.

Vote à l'unanimité

12 – Représentants au SMAERG et au SIDOMPE (compétence CCGM)

Considérant que la communauté de communes doit nommer deux représentants en remplacement de M. Bazire au SMAERG (un titulaire) et au SIDOMPE (un suppléant). Le conseil municipal décide de proposer :

- SMAERG : M. Cotigny Jérôme
- SIDOMPE : Mme Lutz Françoise

INFORMATIONS DIVERSES

- Fibre (rapporteur M. Bernard)

La mairie organise une réunion publique avec Orange le 17/05/2018 à 19h30 à la salle municipale. Toutes les questions pourront être posées (abonnements, branchements, planning...). Les premiers abonnements devraient pouvoir être souscrits en juillet d'après le prestataire. Certains entrepreneurs auraient déjà été contactés par Orange pour une installation immédiate de la fibre à leur domicile. L'assemblée n'a pas reçu d'informations officielles à ce sujet.

- Job Win (rapporteur M. de Sérévillie)

Le salon Job Win s'est tenu le 21 mars 2018 à Maule. De nombreuses entreprises locales étaient présentes (Décathlon, Auchan...) et se sont dites satisfaites de cette journée, même si le nombre de visiteurs était moins élevé que pour l'édition précédente (400 cette année contre 600/700 l'an passé). Cette baisse s'explique sûrement par la tenue le même jour du salon de l'emploi à Versailles. Aussi, Pôle Emploi n'a pas souhaité cette année financer l'envoi d'un mailing à ses adhérents contrairement à l'année précédente. Il est envisagé d'en demander le financement à la communauté de communes en 2019.

En terme d'organisation, c'est la deuxième fois que Chavenay aide Maule pour cette manifestation. Les communes de Crespières et Mareil sur Mauldre étaient aussi en soutien. Les bénévoles étaient nombreux et Flexigo a assuré le transport des visiteurs. Le déplacement de la manifestation à l'est de la communauté de communes est souhaité pour la prochaine édition.

- Révision du Plan Local d'Urbanisme (rapporteur M. Nivard)

Ce jour a marqué la fin de l'enquête publique avec une affluence record de 16 personnes dans l'après-midi. Les possibilités données à la population pour s'exprimer étaient : internet (registre de dépôt d'observation – attention, pas un blog) et registre papier. Un ordinateur était mis spécifiquement à disposition du public en mairie.

L'ensemble des observations laissées relevait majoritairement d'interrogations. Rien de grave ni de gênant dans les commentaires, les utilisateurs ont bien utilisé le registre dématérialisé qui n'a pas servi de blog.

Le commissaire-enquêteur renverra au Maire la totalité des observations adressées (dont celles des personnes publiques associées) afin qu'il puisse y répondre. Le rapport du commissaire-enquêteur sera édité sous un mois. D'éventuelles corrections seront apportées par le Cabinet Espace Ville. Le PLU devrait être arrêté en juin 2018.

- Déviation de St Nom

La déviation devrait ouvrir courant avril 2018.

- Divers (rapporteur Mme Brenac)

-Un concert de Jazz est organisé à la salle municipale par le groupe d'Yves Swartenbroekx le 08/04/2018

-Un « Garage Sale » (vide-grenier) sera organisée le 23 septembre 2018 sur le principe du Parcours des Artistes. Aucune occupation du domaine public. Inscription préalable obligatoire. La communication sera faite au sein du village et de la communauté de communes uniquement.

-Le concours de Tarot organisé par Chavenay Animations a été une réussite – A renouveler

-La Convergence, fête du vélo 11^e édition, est organisée le 3 juin 2018

La séance est levée à 22h25

Les annexes aux délibérations sont consultables en mairie

Prochain Conseil Municipal :
le 14 mai 2018 à 20h30 en salle du Conseil